



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Ludovic JAMET, M. Gilles CURTI, M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Christian MAMY (représentant de M. Edmond GRONDIN), M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Magali ORDAS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME)

Absents excusés :

M. Edmond GRONDIN représenté par M. Christian MAMY ;
M. Arnaud MERCIER ;
M. Roland de HEAULME pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Date d'affichage de la convocation : 7 décembre 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

2008.12.10 : Convention de partenariat avec les pharmacies et la communauté de communes Versailles Grand Parc dans le cadre de la collecte et du traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux (D.A.S.R.I)

□ **M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Lors de la commission environnement du 18 septembre 2008, il a été décidé de déployer un dispositif de collecte et de traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux (les piquants-coupant-tranchants) via les pharmacies, garantissant ainsi un captage maximal du gisement et limitant les risques d'accident encourus par le personnel de collecte et de tri. Par conséquent, les D.A.S.R.I feront l'objet d'une collecte spécifique et ne seront plus ainsi jetés avec les déchets ménagers.

L'objectif de Versailles Grand Parc est de constituer un maillage de pharmacies partenaires, couvrant ainsi le territoire d'un maximum de points de collecte.

La mise en œuvre du dispositif est prévue pour le 1^{er} février 2009.

L'adhésion à ce dispositif de collecte est une démarche volontaire de la part des pharmacies. Pour adhérer à ce dispositif, une convention de partenariat devra obligatoirement être établie entre la pharmacie volontaire et la communauté de communes Versailles Grand Parc. Cette convention, décrit le système de collecte déployé ainsi que les engagements de chaque partie. Ce service est uniquement destiné aux particuliers en auto-traitement demeurant sur le territoire Versailles Grand Parc. Les déchets produits par les professionnels de santé ne bénéficieront pas de ce système de collecte, ces derniers ayant l'obligation de gérer eux-mêmes le traitement de leurs déchets.

Les modalités de ce partenariat sont les suivantes :

- Versailles Grand Parc, par l'intermédiaire d'un prestataire, met à disposition des pharmacies adhérentes au système de collecte, des conteneurs pour stocker les contenants homologués répondant à la norme NF X30 - 500 (boîtes de 1.8 l ou autre volume) apportés par des particuliers en auto-traitement. Le nombre de conteneurs mis à disposition sera adapté en fonction des quantités de D.A.S.R.I. collectés par chaque pharmacie.
- La fréquence de collecte est programmée une fois par mois si les conteneurs sont remplis chaque mois. Cependant, pour se conformer à la réglementation, la période entre deux collectes ne devra pas excéder trois mois.
- Afin d'informer la population, des affiches seront mises en place dans chaque pharmacie annonçant le démarrage de la collecte et des tracts format A5 seront distribués par les officines aux particuliers en auto-traitement.
- Le coût global de la prestation (la mise à disposition des conteneurs, la collecte et le traitement des déchets stockés et les supports de communication) est pris en totalité en charge par la communauté de communes. Aucune participation financière ne sera demandée aux pharmacies. Ce coût est estimé à 31 400 € HT.

Dans le cadre de la politique nationale d'amélioration de la gestion des déchets, l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et le Conseil Régional sont en mesure d'attribuer une aide financière aux collectivités souhaitant mettre en œuvre un dispositif de collecte en apport volontaire des D.A.S.R.I diffus.

Cette aide porte sur les frais liés à la communication et au suivi de l'opération pour l'ADEME (taux de 50 % maximum). Elle peut être complétée sur le volet communication par une aide du Conseil Régional dont le taux sera calculé à l'analyse de notre dossier de demande de subvention.

La subvention ADEME est estimée à 1 500 €/an.

Ces subventions seront examinées par le bureau communautaire réuni le 9 décembre 2008.

Ces demandes de subvention, seront examinées par le bureau communautaire réuni le 9 décembre 2008.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de cette convention de partenariat entre Versailles Grand Parc et les pharmacies adhérentes, relative à la collecte et au traitement des déchets d'activité de soins à risque infectieux*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir*
- 3) *dit que les dépenses de fourniture de contenants de stockage pour les déchets d'activité de soins à risques infectieux des particuliers dans les pharmacies, de collecte et traitement de ces déchets d'activité de soins à risques infectieux sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « contrat de prestation de service avec entreprise »*

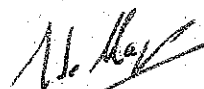
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 31

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

